



Recensement de la Population 2024

Le Recensement de la Population aura lieu sur notre commune, courant janvier et février 2024.

Les personnes intéressées pour assurer les fonctions d'agents recenseurs doivent transmettre, à la Mairie :

- ⇒ une lettre de motivation manuscrite
- ⇒ un Curriculum Vitae détaillé

impérativement avant le 30 novembre 2023.

Affiché à Burie, mercredi 8 novembre 2023

Le Maire,
Gérard PERRIN

